

PROJET EOLIEN

COMMUNE DE CHAUME-LÈS-BAIGNEUX

Lettre d'information – Janvier 2020

_____ Le mot du chef de projet _____

« Suite à la délibération favorable du Conseil municipal de Chaume-lès-Baigneux de juillet 2019, la société VDN a rencontré les propriétaires et exploitants terriens afin de concrétiser la faisabilité foncière du projet.

Par la suite, VDN a lancé les études de faisabilité d'un projet éolien dont les volets environnementaux et paysagers de l'étude d'impact.

Au-delà de ces études techniques, nous tenons à réaliser nos projets en collaboration avec les acteurs du territoire. Dans ce sens, une permanence publique d'information sera organisée au printemps prochain ».

Camille ANES, chef de projets

_____ Actualité du projet _____

Un **mât de mesure** de vent de 80 mètres sera installé mi-février 2020 sur la commune de Bussy-le-Grand.

Le mât de mesure permet de réaliser une campagne de mesure du potentiel éolien. De plus, il s'agit d'un outil d'analyse des activités des chauves-souris en altitude. Ce mât de mesure permettra ainsi d'effectuer des relevés précis et réguliers sur une durée d'environ un an, affiner les prévisions de production et prendre en compte les sensibilités écologiques du territoire.

De plus, dans le cadre des **études environnementales et paysagères**, des bureaux d'études spécialisés enverront des experts sur le terrain. Ils mèneront des investigations afin de relever les sensibilités de la zone.



Les éléments clés

Pourquoi un parc éolien ici ?

Le contexte régional prenant en compte l'écologie, le paysage, les servitudes et contraintes techniques a permis d'identifier la commune comme un site favorable au développement éolien. Un projet de territoire se met alors en place : concertation et association des parties prenantes au projet.

L'implantation des éoliennes

Pour ce projet, les éoliennes seront implantées sur la commune de Chaume-lès-Baigneux. L'implantation définitive sera déterminée à l'issue des études afin de respecter toutes les spécificités du territoire.

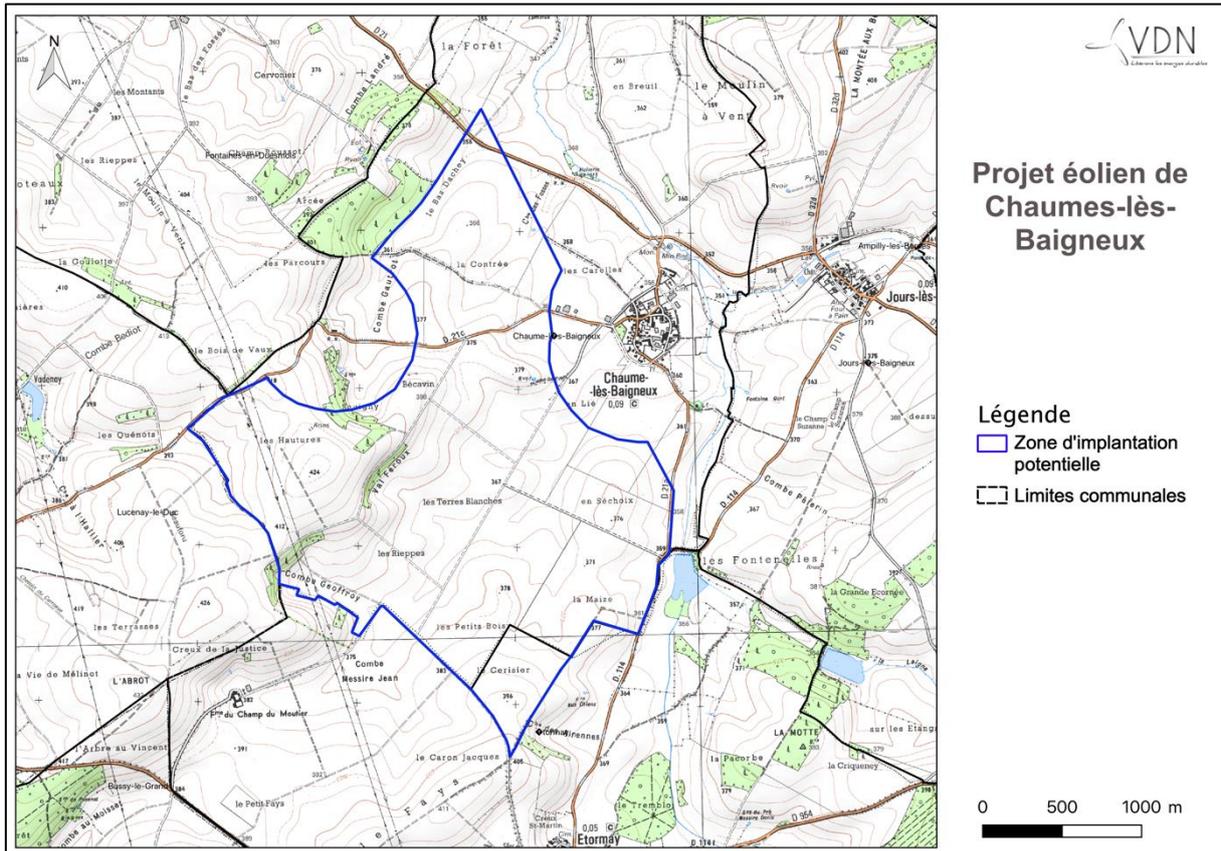
Nombre d'éoliennes

Le parc comprendra entre 6 à 8 éoliennes. S'élevant chacune à une hauteur d'environ 150 mètres. Le nombre et le type des machines sont déterminés en fonction des mesures de vents et autres études environnementales.

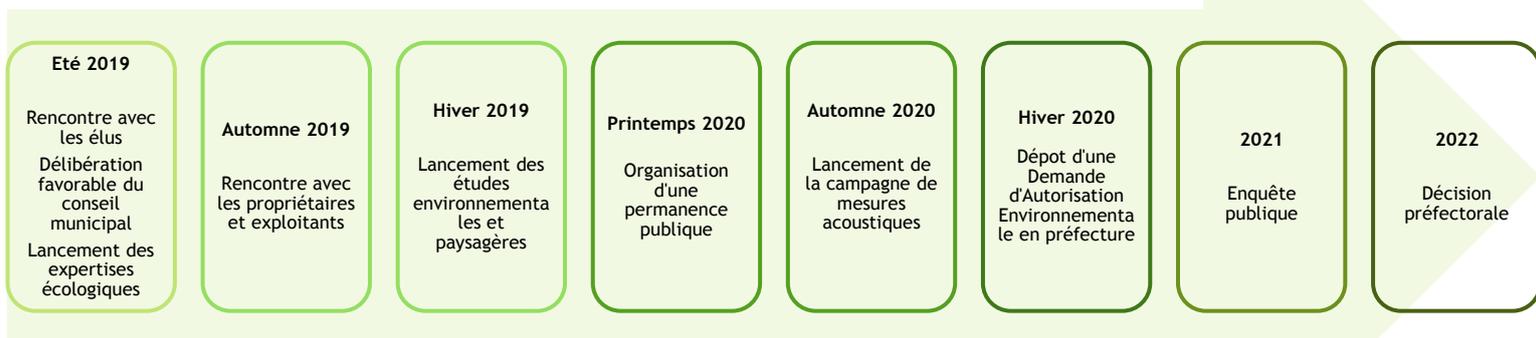
Production d'électricité du parc

La loi sur la transition énergétique prévoit de porter à 32% la part d'énergies renouvelables de la consommation finale brut en 2030. En 2018, dans la région de Bourgogne-Franche-Comté, 103 MW ont été raccordés au réseau électrique. Les éoliennes du projet auront une puissance unitaire minimale de 3 MW.

La zone d'étude



Les étapes clés



La démarche de communication

Afin de communiquer régulièrement sur l'avancée du projet et d'informer les différentes parties prenantes et acteurs de territoire (élus municipaux, riverains, locaux), des lettres d'information retraçant les étapes passées et futures du développement du parc seront envoyées.

De plus, des permanences publiques et/ou des réunions publiques seront organisées pendant le développement du projet afin d'informer sur son avancement.



Exemple de permanence publique



Visite du Parc éolien en construction d'Anguillcourt - 2015

___ La transition énergétique, une chance pour les territoires ___

Notre pays a entamé en 2015 sa transition énergétique. Les énergies renouvelables bousculent désormais les codes dans nos régions, sur un plan social, économique et culturel. Depuis le début des années 2000, elles sont un vecteur d'emploi et de développement pour nos territoires.

La surconsommation de ressources fossiles implique plusieurs conséquences :

- > Une amplification du réchauffement climatique qui implique des modifications environnementales parfois désastreuses.
- > La dépendance énergétique des pays.
- > L'épuisement de ces ressources fossiles.
- > L'augmentation de leurs coûts.



Un profond changement dans nos modes de consommation et de production est nécessaire afin de trouver un nouvel équilibre indispensable aux générations futures. Seules la sobriété énergétique et les énergies renouvelables peuvent répondre efficacement à ces nouveaux enjeux.



L'énergie éolienne est l'une des réponses adaptées à cette mutation. L'éolien est renouvelable, ne produit, ni déchet, ni gaz à effet de serre. C'est une source d'énergie sûre, qui permet à un Etat d'augmenter sa production d'énergie de manière décentralisée et durable.



L'exceptionnel gisement de vent français associé aux progrès techniques des machines au cours de ces dernières années en font une alternative particulièrement rentable et compétitive.



Etant une source de production d'énergie décentralisée, l'éolien permet de créer de l'emploi et des retombées économiques à l'échelle locale. Les communes et les agriculteurs y voient une source supplémentaire de revenus grâce au fermage de terrain ainsi qu'aux retombées fiscales importantes.

VDN met son expérience au service d'une filière hydrogène compétitive et en plein expansion. VDN développe en France des projets de mobilité hydrogène couplé à des sources d'énergies renouvelables et notamment l'éolien.



227 MW de puissance installée en Europe

2 parcs éoliens en activité en France. 120 MW accordés en 2017

20 ans d'expérience dans le développement éolien

9 parcs éoliens en activité en Allemagne

Mobilité hydrogène

1000 MW de projets en cours de développement en Allemagne et en France

Contact :

Camille ANES - Chef de projets
c.anes@vdn-group.com
06 68 99 82 01

Sara PEREIRA - Chef de projets
s.pereira@vdn-group.com
06 19 69 90 01

VENTS DU NORD
Tour d'Asnières
4 Avenue Laurent Cély
92600 Asnières-sur-Seine
Tél. + 33 (0)3 44 57 98 33